



Dossier de presse



AIDE À L'ACHAT VÉLO

Conférence de presse

Mardi 10 octobre à 11h

Depuis le 2 octobre 2023, des aides à l'achat sont proposées aux habitants de la Métropole grenobloise et du Grésivaudan afin d'encourager davantage encore la pratique du vélo sur le bassin de vie grenoblois.

En lien avec des vélocistes partenaires (une cinquantaine à ce jour) et la SPLMTAG, le SMMAG, Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de communes Le Grésivaudan se sont associés afin de lancer un dispositif d'aides à l'achat de vélo en complément de celui de l'Etat.

Dans un contexte de développement des mobilités autres que l'usage de la voiture individuelle et de mise en place d'une zone à faible émission sur 13 communes du centre de la métropole grenobloise, cette aide financière vise à aider les habitants à se mettre ou à se remettre en selle.

Comment ça marche ?

- Ces aides sont cumulables avec celle de l'État.
- Elles pourront être utilisées pour l'achat d'un vélo classique, à assistance électrique, d'un vélo-cargo, pliant ou adapté aux personnes en situation de handicap, neuf ou d'occasion.
- Elles seront attribuées sous conditions de ressources à tous les métropolitains âgés de plus de 18 ans dans la limite d'un vélo par adulte sur toute la durée du dispositif (3 ans).
- Le montant des aides sera calculé en fonction du type de vélo choisi et de trois tranches de revenus. Elles pourront ainsi s'échelonner de 45 euros à 1 500 euros par cycle.
- Concrètement, les aides seront matérialisées par un bon d'achat transmis aux habitants une fois leur dossier instruit. Ce bon devra être remis au magasin partenaire choisi - déjà une trentaine à l'heure actuelle - qui déduira automatiquement le montant du prix du vélo.
- Le demandeur n'a donc pas d'avance de frais à réaliser.



Vélocistes partenaires



Les vélocistes partenaires du dispositif sont les structures situées sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan, pouvant à la fois vendre des cycles et en assurer la réparation/maintenance en direct, et ayant signé la convention dédiée.

La liste (non définitive car des conventionnements supplémentaires sont en cours) des vélocistes partenaires est à retrouver en annexe et sur aidevelo.mobilités-m.fr

Quelles aides et pour qui ?


Pour les habitants de la Métropole grenobloise

 Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise				Prix minimum d'achat	Prix maximum d'achat	RFRPP INF à 6 358 € ou personnes en situation de handicap	RFRPP entre 6 359 € et 14 089 €	RFRPP entre 14 090 € et 22 983 €
	Vélo classique musculaire neuf	200 €	1 500 €	100 €	80 €	60 €		
Vélo classique musculaire occasion	30 €	/	80 €	60 €	30 €			
Vélo à assistance électrique (neuf et occasion)	1 000 €	4 000 €	500 €	400 €	300 €			
Vélo cargo, vélo adapté handicap sans assistance électrique (neuf ou occasion)	800 €	3 000 €	400 €	300 €	200 €			
Vélo cargo, vélo adapté handicap à assistance électrique (neuf ou occasion)	1 000 €	6 000 €	1 000 €	800 €	600 €			

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ				Prix minimum d'achat	Prix maximum d'achat	RFRPP INF à 6 358 € ou personnes en situation de handicap	RFRPP entre 6 359 € et 14 089 €	RFRPP entre 14 090 € et 22 983 €
	Vélo classique musculaire neuf	200 €	1 500 €	50 €	40 €	30 €		
Vélo classique musculaire occasion	30 €	/	40 €	30 €	15 €			
Vélo à assistance électrique (neuf et occasion)	1 000 €	4 000 €	250 €	200 €	150 €			
Vélo cargo, vélo adapté handicap sans assistance électrique (neuf ou occasion)	800 €	3 000 €	200 €	150 €	100 €			
Vélo cargo, vélo adapté handicap à assistance électrique (neuf ou occasion)	1 000 €	6 000 €	500 €	400 €	300 €			

A noter que les aides cumulées de Grenoble Alpes Métropole et du SMMAG sont supérieures aux aides en la matière dans de grandes Métropoles comme Lyon, Strasbourg et Toulouse.

Pour les habitants du Grésivaudan

				Prix minimum d'achat	Prix maximum d'achat	RFRPP INF à 6 358 € ou personnes en situation de handicap	RFRPP entre 6 359 € et 14 089 €	RFRPP entre 14 090 € et 22 983 €
	Vélo classique musculaire neuf	200 €	1 500 €	150 €	120 €	90 €		
Vélo classique musculaire occasion	30 €	/	120 €	90 €	45 €			
Vélo à assistance électrique (neuf et occasion)	1 000 €	4 000 €	750 €	600 €	450 €			
Vélo cargo, vélo adapté handicap sans assistance électrique (neuf ou occasion)	800 €	3 000 €	600 €	450 €	300 €			
Vélo cargo, vélo adapté handicap à assistance électrique (neuf ou occasion)	1 000 €	6 000 €	1 500 €	1 200 €	900 €			

Ces aides permettront aux habitants du territoire de s'équiper de vélos de qualité pour les mobilités du quotidien y compris pour transporter les enfants, les courses... avec une aide renforcée pour les vélos cargos.

A titre informatif, l'aide de l'Etat a été reconduite sur l'année 2023 sur les montants suivants :

Bonus VÉLOS NEUFS

Conditions additionnelles à respecter à la date de facturation*



Demande

Délai	Formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation*
Nombre	Une personne physique ne peut bénéficier de cette aide qu'une fois en tout et pour tout.†

Demandeur

Personnalité juridique	Personne physique majeure (PP) ou personne morale (PM)
Domiciliation	En France*
Situation de la personne physique	Soit RFR/p* ≤ 14 089€, soit personne en situation de handicap†

Véhicule propre : caractéristiques générales

Type de véhicule	Neuf
Type d'acquisition	Acquis ou loué (contrat ≥ 2 ans)
Date de facturation*	≥ 01/01/2023
Coût d'acquisition	Pas de plafond
Type d'identification	Identification agréé avec numéro unique au sens de l'article L. 1271-2 du code des transports

Véhicule propre : caractéristiques techniques

Type de véhicule	Cycle, Cycle à pédalage assisté ou Remorque électrique pour cycle
Batterie	Pas de batterie au plomb (remorques non concernées)

Montant de l'aide

	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3
	Cycle aménagé pour permettre le transport de personnes ou de marchandises à l'arrière ou l'avant du conducteur ou Cycle aménagé pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap ou Cycles pliants ou Remorques électriques pour cycles		Cycle à pédalage assisté (hormis cycles à pédalage assisté précités du « Groupe 1 »)		Cycles sans pédalage assisté (hormis cycles sans pédalage assisté précités du « Groupe 1 »)
Pédalage assisté	Oui ou Non		Oui		Non
Calcul	40% du coût d'acquisition TTC				
Limite*	PP RFR/p ≤ 6 358€ ou personne handicapée : 2 000€	PP RFR/p ≤ 14 089€ ou personne morale : 1 000€	PP RFR/p ≤ 6 358€ ou personne handicapée : 400€	PP RFR/p ≤ 14 089€ : 300€	PP RFR/p ≤ 6 358€ ou personne handicapée : 150€

Engagement minimal de conservation du véhicule aidé

Durée	1 an suivant la date de facturation*
-------	--------------------------------------

Les points forts du dispositif d'aide à l'achat vélo

Grâce à une valeur plafond du RFRPP plus élevée que celui de l'aide de l'Etat (22 983 €/ an au lieu de 14 089 € / an), les aides à l'achat vélo seront accessibles pour un plus grand nombre de foyer y compris « les classes moyennes ». Pour la Métropole c'est ¾ des foyers.

Pas d'avance de frais de la part de l'acheteur, grâce à un système de bons d'achat, contrairement à l'aide de l'Etat basée sur un système de remboursement.

Une gamme de vélos éligible plus étendue (ex : vélos d'occasion)

En plus du site internet : aidevelo.mobilites-m.fr, des permanences physiques seront assurées 1 journée par semaine dans l'Agence de Mobilité StationMobile (15 boulevard Joseph Vallier à Grenoble) et ½ journée tous les 15 jours dans l'Agence de Mobilité de Crolles (431 avenue Ambroise Croizat à Crolles). Une permanence téléphonique sera également assurée via l'outil AlloTAG.

Quelques cas type en guise d'exemple:

Une personne, habitant dans la Métropole, ayant un RFRPP compris entre 6 358 € et 14 089 € / an (par exemple un couple marié ou pacsé ayant un enfant avec un RFR de 30 000 € / an, ou une personne isolée ayant 2 enfants et un RFR de 20 000 €) souhaite acquérir un vélo à assistance électrique neuf à 1 500€.

- Cette personne reçoit un bon d'achat SMMAG de 400 €, un bon d'achat GAM de 200 €, soit une aide de 600 €
- Elle bénéficie de l'aide de l'Etat, de 300 € (remboursée après achat).
- Ainsi, elle paie son vélo 600 € pour un prix d'achat de 1 500 €.

Si elle souhaite acquérir un vélo d'occasion classique (sans assistance électrique) à 300 € (chez un vélociste) :

- Cette personne reçoit un bon d'achat SMMAG de 60 € et un bon d'achat GAM de 30 €, soit une aide de 90 €
- Elle ne bénéficie pas d'aide de l'Etat (pas pour les vélos d'occasion).
- Ainsi, elle paie son vélo 210 € pour un prix d'achat de 300 €.

Une personne, habitant dans le Grésivaudan, ayant un RFRPP compris entre 14 089 € et 22 983 € / an, par exemple un couple marié ou pacsé ayant un enfant avec un RFR de 40 000 € / an, souhaite acquérir un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion à 1 500 €.

- Cette personne reçoit un bon d'achat SMMAG de 450 €.
- Elle ne bénéficie pas d'aide de l'Etat, son revenu étant au-dessus des seuils de l'Etat.
- Ainsi, elle paie son vélo 1 050 € pour un prix d'achat de 1 500 €.

Si elle acquiert un VAE à 2 000 €, cela lui reviendra 1 550 €.

Calendrier et budget prévisionnel

Le dispositif est prévu pour 3 ans. Le budget prévisionnel côté Grenoble Alpes Métropole est de 700 000 € (évolutif en fonction des remontées du terrain). Le SMMAG a quant à lui inscrit dans son PPIF un budget de 2 400 000 € pour les 3 ans, abondé d'un budget de 300 000 € de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

La pratique du vélo toujours en hausse

Le succès de la petite reine dans le territoire ne se dément pas puisque la pratique du vélo sur l'aire grenobloise ne cesse d'augmenter. C'est une dynamique historique portée par une politique volontariste reconnue par ailleurs au niveau national avec de nombreux prix décernés.

La part des déplacements réalisés à vélo a quasiment doublé dans la Métropole grenobloise entre 2009 et 2019 et les compteurs situés en différents points de l'agglomération comptabilisent 45 % de passages en plus entre les années 2019 et 2022. Ce phénomène connaît une accélération depuis la crise sanitaire ainsi que la forte augmentation du coût de l'énergie.

Pour accompagner cet essor, la Métropole poursuit le déploiement d'infrastructures (voies vertes, pistes cyclables, arceaux...) et augmente ses investissements : de 4 millions d'euros par an investis entre 2015 et 2022, la Métropole est passée à près de 6 millions jusqu'en 2026 et 10 millions à partir de 2027. 32 km de réseau Chronovélo ont été créés depuis 2016 (sur plus de 100 km prévus à terme) et 95 % de ses usagers s'en disent satisfaits.

Cette évolution est également constatée via le service de location de vélo Mvélo+ qui a connu entre 2019 et 2022 une augmentation de + 18 % du nombre de jours de location et une progression du parc de 8 000 à 10 000 vélos.

Toutes les informations : aidevelo.mobilites-m.fr